



AUCAMVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 SEPTEMBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022.102

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 31 août 2022

L'an deux mille vingt-deux et le six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSE, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie VIGNE, M. Félix MANERO, Mme Lylia CHALLAL, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Exposé :

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil municipal.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2022.35 en date du 5 avril 2022 par laquelle le Conseil municipal d'Aucamville confie au Maire un certain nombre d'attributions,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

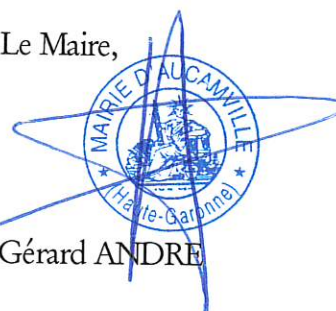
Décide

Article unique : de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

Champs de délégation	N° décision	Date	Objet	Montant
Tarification	DEC 33.2022	08/07/2022	Tarification sorties ALSH vacances d'été	Divers tarifs
	DEC 34.2022	22/07/2022	Tarification du portage de repas à domicile avec différenciation du tarif fabrication du tarif livraison	De 4,31€ à 8,72€
Louage de chose	DEC 32.2022	04/07/2022	Convention d'occupation précaire pour les locaux 197 route de Fronton du 1 ^{er} septembre 2022 au 31 août 2023	810 € CC
Délivrance de concessions dans le cimetière	CV 08	22/06/2022	Concession de 30 années d'une cavurne	475 €
	3/83/117	22/06/2022	Concession de 30 années d'une superficie de 5,51 m ²	511 €
	4/268	22/06/2022	Concession de 30 années d'une superficie de 6,62 m ²	511 €
	4/369	22/06/2022	Concession de 30 années d'une superficie de 6,62 m ²	511 €
	4/259	22/06/2022	Concession de 30 années d'une superficie de 6,62 m ²	511 €
	4/267	22/06/2022	Concession de 30 années d'une superficie de 6,62 m ²	511 €
	4/57	22/06/2022	Concession de 30 années d'une superficie de 2,86 m ² (pleine terre)	210 €
	UF62	22/06/2022	Concession de 30 années d'un colombarium	384 €
	3/73/183	28/06/2022	Concession de 30 années d'un caveau d'une superficie de 2,86 m ²	333 €
Recours à un professionnel du droit	DEC 35.2022	18/08/2022	Confier au cabinet BOUYSSOU et Associés la mission de conseil juridique dans le projet de construction du nouveau groupe scolaire et notamment dans le cadre du recours préalable contre le permis de construire du groupe scolaire	/

Champs de délégation	N° décision	Date	Type de marché	Objet marché	Titulaire	Montant HT
Marchés et accords-cadres	DEC 31.2022	24/06/2022	Marché à procédure adaptée de travaux	Création de deux salles de réunion et d'une salle archives sur le site Savary d'Aucamville	<ul style="list-style-type: none"> - Société Lauragaise du bâtiment - Gill'Alu - SARL Barbosa frères - CIMS0 - Avigi Laforet - Réseaux électriques et informatique - SARL Nerocan plomberie chauffage électricité 	84 806,13 € 34 407,80 € 45 549,00 € 7 753,59 € 14 159,28 € 14 000,00 € 42 281,15 € TOTAL : 242 956,95 €
	DEC 36.2022	21/08/2022	Marché de service	Entretien des espaces verts - Avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2022	ATOUT VERT	+ 1 mois
	DEC 37.2022	21/08/2022	Marché de service	Surveillance des sites communaux et interventions - Avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2022	ELITE FRANCE SECURITE	+ 2 mois

Le Maire,



Gérard ANDRE